RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) nº 380/2012 de la Commission du 3 mai 2012 modifiant les dispositions de l'annexe II du règlement (CE) nº 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil régissant les conditions d'utilisation et les quantités utilisées applicables aux additifs alimentaires contenant de l'aluminium

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 119 du 4 mai 2012)

Page 37, annexe, au point d) 32) v), troisième colonne, première et deuxième lignes:

au lieu de: «10»

lire: «35».

Rectificatif à la décision 2012/757/UE de la Commission du 14 novembre 2012 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «Exploitation et gestion du trafic» du système ferroviaire de l'Union européenne et modifiant la décision 2007/756/CE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 345 du 15 décembre 2012)

Page 73, dans tout le tableau intitulé «Partie 6 — Codes d'interopérabilité utilisés pour les wagons (1er et 2e chiffres)»:

au lieu de: «gabarit»,

lire: «pour voies à écartement».

Page 73, dans la note de bas de page (b):

au lieu de: «Gabarit fixe ou variable»,

lire: «Pour voies à écartement fixe ou variable».

Page 74, dans tout le tableau intitulé «Partie 7 — Codes d'aptitude au trafic international utilisés pour les véhicules remorqués de transport de voyageurs (1er et 2e chiffres)»:

au lieu de: «à gabarit»,

lire: «pour voies à écartement».

Page 74, dans la note de bas de page (c):

au lieu de: «À l'exception des voitures à gabarit fixe (56) et à gabarit variable (66) déjà en service, ne pas utiliser pour des véhicules neufs»,

lire: «À l'exception des voitures pour voies à écartement fixe (56) et pour voies à écartement variable (66) déjà en service, ne pas utiliser pour des véhicules neufs».
